

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocat associé au Barreau de Marseille
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96

p.vasquez@provansal.eu - www.provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION APRES SURENCHERE

D'UN APPARTEMENT DE TYPE 4 au 9^{ème} étage de l'immeuble B5
et **UNE CAVE** au premier sous-sol

Dans un ensemble immobilier dénommé LA MAZENODE
sis à MARSEILLE (13011), 359/361 Avenue Mireille Lauze

SUR UNE MISE A PRIX DE
QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (49.500 euros)

VISITE le Mardi 7 Juin 2022 de 10 h 00 à 11 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 23 JUIN 2022 à 9 h 30

à l'audience du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Chambre des Criées et des Saisies Immobilières,
au Palais de Justice, Salle Borély, rez-de-chaussée, Palais Monthyon,
Place Monthyon - 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier sis à
MARSEILLE (11^{ème}), 359/361 Avenue
Mireille Lauze cadastré quartier La Pomme
section 866 M n° 123 - lieudit Avenue
Désiré Bianco pour une superficie de 04 ha
71 a 98 ca.

Portant sur les parties privatives ci-après
désignées :

LE LOT NUMERO TROIS CENT
TRENTE-DEUX (332) consistant en une

cave portant le numéro 32 au premier sous-
sol,

Avec le 1/81.948^{ème} de la propriété du sol
et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO CINQ CENT DEUX

(502) consistant en un appartement de type 4 portant le numéro 293/1 au 9^{ème} étage de l'immeuble B5,

Avec les 161/81.948èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description :

La SCP GENSOLLEN-CROSSE, Huissiers de justice à Marseille, a établi le 15 décembre 2021 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît que l'appartement comporte une entrée, cuisine avec loggia close, un séjour, trois chambres, une salle de bains et un WC.

Les lieux sont occupés par un couple et leurs cinq enfants suivant contrat de bail consenti et établi par un des collocataires ; la date du contrat ainsi que le montant du loyer n'ont pas été communiqués à l'huissier.

Le chauffage est collectif.

La superficie de l'appartement est de **68,75 m²** selon certificat de métré établi par Monsieur Maxime NASRATY.

Le syndic de la copropriété est le Cabinet CITYA PARADIS : 146 Rue Paradis, 13006 MARSEILLE (tél. : 04.96.17.03.20).

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité Bâtiment D - 47 Bis A Boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille du 5 août 2019 (RG n° 11-18-003024) et de liquidation judiciaire du 2 décembre 2020,

La licitation ayant été ordonnée par jugement du 19 novembre 2021 rendu par la 4^{ème} Chambre Cabinet D du Tribunal Judiciaire de Marseille signifié suivant acte de la SCP GENSOLLEN-CROSSE, Huissiers de justice à Marseille, le 26 novembre 2021 et définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en date du 3 janvier 2022,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

EN PRESENCE DE :

1) Monsieur Kada REZOUG, né le 29

juin 1983 à Marignane, de nationalité française, époux de **Madame Naima ALLOUANI**, née à Marseille le 8 août 1981, de nationalité française, avec lequel il s'est marié sans contrat préalable à son union célébrée à la Mairie de Marseille le 24 mai 2008 dont le dernier domicile connu est Résidence Bleu Calade, 11 Traverse Maritime, 13015 MARSEILLE,

COLICITANT DEFAILLANT DANS LA PROCEDURE DE LICITATION PARTAGE

ET :

1) Madame Habiba GHEMARI demeurant 9 Rue Etienne Pottier, 13003 MARSEILLE, **ADJUDICATAIRE SURENCHERIE** ayant **Maître Anne-Sophie GRARDEL** pour Avocat.

2) La SCI AVYNAEL, SCI inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 813 567 419 dont le siège social est 18 Chemin Val des bois, La Clairière Bâtiment E, 13009 MARSEILLE prise en la personne de son représentant légal en exercice,

SURENCHERISSEUR ayant **Maître Patrice BIDAULT** pour Avocat.

Les frais préalables de la première vente se sont élevés à la somme de 5.617.34 euros auxquels il conviendra d'ajouter les frais préalables relatifs à la vente sur surenchère.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 **TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait, le 3 mai 2022

Me Thomas D'JOURNO
Avocat